

La Suisse ne va pas se précipiter pour concrétiser l'échange automatique

Par Yves Petignat berne

Les Etats membres du G20 veulent mettre en place dès fin 2015 les nouvelles normes pour l'échange automatique d'informations. La Suisse semble surprise de la rapidité du processus. Elle n'entend pas commencer ses travaux législatifs avant l'an prochain, ce qui fait douter de sa réelle volonté

Alors que les ministres des Finances du G20 ont franchi une nouvelle étape dans la lutte contre l'évasion fiscale en approuvant les normes d'échange automatique des données bancaires, la Suisse prend du retard. Elle tente toujours de sortir de la zone grise des pays fiscalement peu coopératifs et n'a toujours rien entrepris pour passer à l'échange automatique.

Avec ce nouveau standard, que les membres du G20 veulent avoir adopté fin 2015, la Suisse va une fois de plus se signaler par son retard. A cause du rythme de son parlement de milice et des exigences de la démocratie directe, elle n'arrive plus à suivre le train législatif. Et se verra une fois de plus mise sous pression.

Lors de la session parlementaire qui débute ce 3 mars, le Conseil des Etats devrait enfin approuver, après le National, la révision législative en matière d'assistance administrative. Cette révision permettra à la Confédération de se conformer enfin à la norme internationale pour les enquêtes sur demande d'Etats tiers. Il s'agit de modifier la loi actuelle, qui prévoit que la personne concernée par une enquête administrative soit informée avant la transmission des dossiers aux pays requérants. Cette révision de la loi est indispensable pour permettre à la Suisse de passer en phase II de l'examen par les pairs, dans le cadre du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements.

Travaux rapides

Le nouveau standard pour l'échange automatique d'informations reprendra dans les grands principes l'accord Fatca passé par les Etats-Unis avec différents pays pour imposer tous les comptes détenus par leurs ressortissants dans le monde et auquel la Suisse a décidé de se rallier. Le Conseil fédéral a toujours dit qu'il adopterait l'échange automatique dès que les principales places financières le feraient. La règle OCDE nécessitera pour la Suisse d'élaborer une nouvelle base légale avant de passer des accords bilatéraux avec les Etats intéressés.

Or, dans une interview à la NZZ, la semaine dernière, la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf s'est montrée un peu surprise par la rapidité des travaux de l'OCDE sur l'échange automatique: «Qui aurait pu penser, il y a encore une année, qu'aujourd'hui nous aurions la norme déjà prête? Tout est allé bien plus vite que nous ne le pensions.» Malgré cela, le Département fédéral des finances confirme que les travaux législatifs n'ont toujours pas commencé. «On ne va pas se précipiter, admet le porte-parole du Secrétariat aux questions financières internationales (SFI), il faut attendre de connaître les

détails de la mise en œuvre.» Les travaux législatifs ne commenceront qu'après que le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G20, en novembre à Brisbane, aura adopté la nouvelle norme.

Eveline Widmer-Schlumpf a annoncé que ce n'est que courant 2015 que le Conseil fédéral sera saisi d'un projet de loi. Le rythme ordinaire du parlement pour légiférer s'étale sur au moins deux ans, une fois publié le message du Conseil fédéral. La Suisse ne sera donc pas dans le peloton de tête, admet-on au SFI. Ce qui contribue encore à faire douter de la volonté de la Suisse de passer réellement à l'échange automatique, dit un diplomate européen.